



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020  
(Date de convocation : 30 octobre 2020)

Délibération n° 20201105-09

Conseillers en exercice	: 15
Nombre de présents	: 13
Nombre de votants	: 15
Pour	: 15
Contre	: 0
Abstention	: 0

Le cinq novembre deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.  
Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud,  
formant l'unanimité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Thierry Ribeiro), Mme Sarah Laguerre (procuration donnée à Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Viviane Torné

**OBJET : Election des délégués au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

Considérant qu'il convient de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant de la commune au sein de la Fédération Nationale des Communes Forestières,

Il est procédé à l'élection des délégués.

Sont candidats :

- Délégué titulaire : M. Thibaut Maurin
- Délégué suppléant : M. Alexandre Pujo-Menjouet

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne

**Article unique** : les candidats ci-dessus, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

Date d'affichage : 13 novembre 2020

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET